

TRIER LES BIODÉCHETS, C'EST UTILE ET FACILE

- Composteur de jardin
- Composteur d'appartement

Demande de subvention



Transformer ses biodéchets en engrais pour son jardin ou ses jardinières, c'est possible grâce au compostage.

Les biodéchets représentent $\frac{1}{3}$ du contenu de la poubelle. Il est possible de les rendre à la terre grâce au compostage et au lombricompostage, alors plus d'hésitation, compostons !

Pour accompagner les habitants vers plus de compostage, la Communauté de Communes vous aide à faire l'acquisition d'un composteur ou d'un lombricomposteur.

Obtenez une subvention de :

- **20 € pour l'achat d'un composteur de jardin***
- **40 € pour l'achat d'un composteur d'appartement***

Avec le déploiement du tri des biodéchets, des sessions d'animations seront organisées sur tout le territoire. Retrouvez toutes les dates sur le site : www.jetrie-paysdesainteodile.fr ou par téléphone au **0 800 974 167** (appel gratuit).

**Pour un composteur acheté dans le commerce, dans la limite de 80 % du prix d'achat (€ TTC). Réservé aux habitants et syndicats de copropriétaires de Bernardswiller, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim, Niedernai et Obernai.*



MODALITE D'OBTENTION DE LA SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPO) vous propose d'obtenir une subvention pour l'achat d'un composteur de jardin ou d'appartement.

Comment obtenir la subvention ?

- **Habiter** une des communes de la **Communauté de Communes** : Bernardswiller, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim, Niedernai ou Obernai ;
- **Utiliser le composteur** de jardin ou d'appartement **sur le territoire de la Communauté de Communes** ;
- **Remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer** à la Communauté de Communes accompagné de :
 - ▶ De la facture NOMINATIVE et détaillée (un simple ticket de caisse n'est pas suffisant) ;
 - ▶ D'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Montant de la subvention :

Le montant de la subvention n'excédera pas 80 % du montant d'achat TTC du composteur de jardin dans la limite de 20 € maximum et 80 % du montant d'achat TTC d'un composteur d'appartement dans la limite de 40 € maximum.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

1 - LE DEMANDEUR

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
E-mail :
Nombre de personnes dans le foyer :

2 - LE COMPOSTEUR (AU CHOIX)

Volume (en Litres) :
Prix (en € TTC) :
 Composteur de jardin
Matériaux : bois plastique
 Composteur d'appartement
Adresse d'utilisation (si différente du domicile) :
.....

3 - CONTRAT D'ENGAGEMENT

- ▶ Je m'engage à valoriser mes biodéchets dans ce composteur
- ▶ Je m'engage à me former sur la pratique du compostage pour répondre aux objectifs de réduction de la production de déchets soutenus par la Communauté de Communes

Fait à le

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Document à retourner complété, signé et accompagné de la facture nominative du composteur et d'un relevé d'identité bancaire (RIB) à :

Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile
36 rue du Maréchal Koenig - 67210 OBERNAI

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la demande de subvention.